

Modalités de participation à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires

Euronext: MEDCL • Montpellier - France • 8 août 2022 • 17h45 (CEST)

L'Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire se tiendra au siège de MedinCell (3 rue des frères Lumière, 34830 Jacou) le jeudi 8 septembre 2022 à 18h00, heure de Paris

Tous les actionnaires de la société sont invités à venir participer à la réunion ou à la suivre en direct sur le site la société via le lien www.medincell.com/fr/investisseurs/#meeting

Le système de vote à distance sécurisé via la plateforme Votaccess sera ouvert du jeudi 18 aout 2022 à 9h00 au mercredi 7 septembre 2022 à 15h00, heure de Paris

MedinCell tiendra une vidéoconférence le lundi 5 septembre 2022 à 18h30 pour présenter les résolutions de l'Assemblée Générale et répondre aux questions de ses actionnaires.

Lien de connexion: https://www.medincell.com/fr/investisseurs/#meeting
Une connexion internet sera nécessaire pour accéder à la conférence et poser des questions.

Modalités de participation

MedinCell encourage vivement l'ensemble de ses actionnaires à exercer leurs droits de vote, soit par un vote à distance qui doit être exprimé avant l'Assemblée Générale, soit pendant l'Assemble Générale pour les actionnaires présents physiquement.

Les actionnaires de MedinCell qui souhaitent voter à distance peuvent le faire avant l'Assemblée Générale selon les modalités suivantes :

- Le vote par internet sera disponible et doit être utilisé en priorité : la plateforme de vote sécurisée Votaccess sera ouverte du jeudi 18 août 2022 à 9 heures au mercredi 7 septembre 2022 à 15 heures, heure de Paris. Les actionnaires pourront voter par Internet ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée jusqu'à la veille de l'Assemblée Générale (soit le mercredi 7 septembre 2022) à 15 heures, heure de Paris.
- Les actionnaires pourront également voter par correspondance selon les modalités indiquées dans l'avis de réunion valant avis de convocation, paru au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires le 1^{er} août 2022. La date limite de réception des formulaires est fixée au 5 septembre 2022. Dans le cas où une procuration est donnée à une personne physique ou morale, le mandataire adresse son instruction de vote par message électronique à l'adresse suivante : ct-mandataires-assemblees@caceis.com. Leur date limite de réception est fixée au 7 septembre 2022 à 15 heures, heure de Paris.

Tous les actionnaires peuvent adresser leurs questions écrites, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du Directoire au siège de la société (3 rue des Frères Lumière, 34830 Jacou) ou par courriel à l'adresse legal@medincell.com, au plus tard le deuxième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale (soit le 6 septembre 2022). Les questions doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

La société n'ayant pas la possibilité de contrôler l'identité des personnes assistant à distance à la réunion, seules les personnes présentes physiquement pourront poser des questions pendant l'Assemblée Générale.

Mise à disposition des documents relatifs à l'Assemblée Générale

L'avis de réunion valant avis de convocation, comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions ainsi que les principales modalités de participation et de vote à l'Assemblée Générale, a été publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires n° 91 du 1er août 2022.

Les documents préparatoires et informations relatifs à cette Assemblée Générale seront tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires, et seront disponibles sur le site Internet : www.medincell.com

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée sur le site internet de la société : www.medincell.com

A propos de MedinCell

MedinCell est une société pharmaceutique technologique au stade pré-commercial qui développe un portefeuille de produits injectables à action prolongée dans différentes aires thérapeutiques en associant sa technologie propriétaire BEPO® à des principes actifs déjà connus et commercialisés. MedinCell, à travers la libération contrôlée et prolongée du principe actif, rend les traitements médicaux plus efficients grâce notamment à l'amélioration de l'observance, c'est-à-dire le respect des prescriptions médicales, et à la diminution significative de la quantité de médicament nécessaire dans le cadre d'un traitement ponctuel ou chronique. La technologie BEPO® permet de contrôler et de garantir la délivrance régulière à dose thérapeutique optimale d'un médicament pendant plusieurs jours, semaines ou mois à partir de l'injection sous-cutanée ou locale d'un simple dépôt de quelques millimètres, entièrement biorésorbable. Basée à Montpellier, MedinCell compte actuellement plus de 150 collaborateurs 30 nationalités différentes.

www.medincell.com www.medincell.com

Contacts

MedinCell David Heuzé Communication leader david.heuze@medincell.com +33 (0)6 83 25 21 86 NewCap Louis-Victor Delouvrier/Olivier Bricaud Relations investisseurs medincell@newcap.eu +33 (0)1 44 71 94 94 NewCap Nicolas Merigeau Relations médias medincell@newcap.eu +33 (0)1 44 71 94 94